

## Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-quatre,**

**Le jeudi onze avril à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 29/03/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Julien BONNET Dominique BAUDOIN, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

### **N° 2024-022 Vote des taux d'imposition 2024**

- M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services fiscaux mentionnant les taux d'impositions pour 2024 :

• taxe foncière (bâti) =	33.92 %
• taxe foncière (non bâti) =	66.06 %
• taxe d'habitation RS =	14.50 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2023 pour 2024.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

LARGEASSE, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

